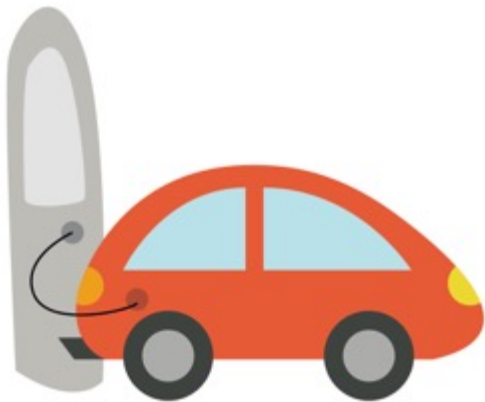


Bornes de recharge pour véhicules électriques, alimentées en énergie verte



Bornes de recharge pour véhicules électriques, alimentées en énergie verte

- Pour compléter la volonté de la municipalité de s'inscrire dans l'énergie renouvelable et verte et dans le cadre du développement des véhicules électriques, il conviendrait d'installer au niveau du centre commercial de la Louvière situé à coté de la MELC des bornes de recharge rapide pour alimenter en électricité verte les véhicules électriques des Courdimanchois.
- Des cartes spécifiques devraient permettre aux habitants de Courdimanche de se connecter.



Objectifs :

- Les bornes de recharge rapides installées à Courdimanche permettraient à un maximum de véhicules de Courdimanchois de se connecter et permettre aux résidents qui habitent dans des immeubles, comme dans l'écoquartier, de pouvoir disposer d'un véhicule électrique et le recharger.
- Afin de permettre une rotation des véhicules électriques, il s'avère nécessaire d'envisager de mettre en place des badges d'accès (exemple : Parking de l'hôtel de ville - Vaux-sur-Seine ou Amblainville) ou instituer une limite de temps de stationnement comme une zone bleue (électrique).
- Les bornes de recharge rapides ont pour objectif de rassurer les utilisateurs sur leur capacité à **compléter leur autonomie** en cours de route.
- Les collectivités territoriales ont un rôle à jouer dans l'accompagnement du développement de la mobilité électrique sur leurs territoires. En effet, elles ont la responsabilité de proposer des services de mobilité électrique adaptés à leurs besoins de déplacements. A commencer par déployer des bornes de recharge accessibles au public.



Budget prévisionnel

- Le syndicat intercommunal SIPPEREC propose des groupements d'achats de matériels et un Pôle énergie Île-de-France (SIGEIF) est au service de toutes les collectivités franciliennes adhérentes.
- Le coût d'une borne de recharge et de son installation varie de 5 000€ à 10 000€.
- Les frais inhérents au fonctionnement Bornes de recharge pour véhicules électriques, alimentés en énergie verte.
- Le coût d'investissement est financé à 50% par l'ADEME.
- Dans le département de l'Oise, le solde à charge est financé par le SE60 sur ses fonds propres.
- **Aucune participation financière n'est demandée aux communes ou communautés de l'Oise (60).**
- Le service de recharge proposé peut être gratuit ou payant. L'Avere-France recommande d'établir une tarification incitative de façon à habituer les utilisateurs de véhicules électriques à payer, sans pour autant que le montant à verser soit prohibitif.





- Le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) a validé un projet de déploiement de 107 bornes de recharge rapide de véhicules électriques et hybrides qui, selon les ratios de l'ADEME, permettra de mailler le territoire.

- Le réseau des bornes Mouv'Oise a pour objectif de rassurer les utilisateurs sur leur capacité à compléter leur autonomie en cours de route.

- Chaque borne Mouv'Oise est équipée de deux prises pour les voitures (22 kVA pour chaque prise type 2S de standard européen) et de deux prises pour les deux roues (prise type EF de 3 kVA), permettant de recharger deux véhicules simultanément.

- Ce réseau de borne est complété d'un service public de recharge privilégiant l'interopérabilité et l'accès à tous les utilisateurs.

- Cette borne de recharge rapide est installée sur la place de la mairie d'Amblainville (60110), commune de moins de 1600 habitants.



1) Je m'identifie :



Avec mon badge Mouv'Dise

Commander son badge



Avec l'application mobile



En scannant le QR Code de la borne

Utilisation de la Borne

2) J'ouvre la trappe, je me branche et je referme la trappe : je charge

3) J'arrête la charge grâce

- ✓ à mon badge
- ✓ à mon smartphone j'ouvre la trappe, je débranche, je referme la trappe,... et je roule !

Même en l'absence de réseau, le Wifi intégré dans la borne permet l'accès au service La vidéo de la recharge

DÉMARRAGE



ARRÊT



Bornes de recharge pour véhicules électriques, alimentés en énergie verte

Le 15 septembre 2018, votez pour ce projet innovant.



Info + www.ville-courdimanche.fr

